



**Les rapports ne sont pas des décisions votées en Assemblées Générales.  
Les rapports sont communiqués pour information.  
Seules les décisions votées en Assemblées Générales sont applicables.**

## **RAPPORT DE L'ATELIER N°2**

### **Relations avec les Fédérations Affinitaires**

*(Animé par André GLAIVE, présence de Jean-Marie SCHMITT)*

**En dehors des licenciés FFVB, il existe 2 autres sortes de pratiquants de Volley :**

- ✚ Les licenciés dans les Fédérations affinitaires, UFOLEP, FSGT, FSCF, etc, pour la plupart multisports.**
- ✚ Les pratiquants loisirs non affiliés.**

**Pourquoi les pratiquants ne sont pas licenciés à la FFVB ?**

**Deux raisons : le prix et les contraintes.**

- ✚ Le prix des licences et des affiliations est beaucoup plus bas dans ces Fédérations qu'à la FFVB,**
- ✚ Des contraintes : pas d'obligation de jeunes, d'arbitres, compétitions toute la semaine.**

**D'autre part, ces pratiquants loisirs se sentent mieux pris en considération dans ces Fédérations que dans les clubs FFVB où on ne s'occupe pas trop d'eux et seulement des « vaches à lait » pour les cotisations.**

**Les pratiquants veulent faire de la compétition intéressante sans contrainte, même si certains d'entre eux arrivent dans le giron fédéral pour atteindre un certain niveau.**

**La question est comment faire pour qu'ensemble FFVB et ses Fédérations, développent le Volley-Ball et attirent de nouveaux pratiquants ?**

**Il est illusoire de vouloir les récupérer du giron de ses structures car on n'est plus en position de force pour le faire, comme cela se fait au Foot.**

**La réflexion s'établit à partir d'expériences qui existent et qui ont été relatées par Lille, Lyon, Nantes.**

**Il est certain que d'autres rapprochements se font un peu partout en France sans que cela ne se sache car les règlements actuels ne les permettent pas.**

**Il existe des conventions au plan national mais elles sont trop génériques et ne permettent pas des rapprochements au niveau local.**

**Comment sans s'opposer aux Fédérations affinitaires travailler ensemble pour accueillir et fidéliser les jeunes pour que les uns et les autres se retrouvent ?**

**Nous considérons que le niveau d'entente et d'accord est le niveau départemental qui doit disposer d'une certaine liberté d'action vis-à-vis de ses Fédérations.**

**L'idée est de favoriser la mise en place de commissions mixtes départementales pour mettre en place par exemple des formations communes et une stratégie concertée pour accueillir les pratiquants, quelque soit leur niveau et leur âge.**

**On peut envisager une participation ouverte au niveau départemental, en fonction des spécificités et de la réalité locale.**

**Les obligations viendront en cas d'accession au niveau régional senior qui impliquera une affiliation et la prise de licences à la FFVB. Cette particularité est valable une fois pour la meilleure équipe.**

**Cela est fait pour créer des liens forts et de permettre des formations communes d'entraîneurs, d'arbitres, etc, dans le but commun d'attirer des**

**nouveaux pratiquants et de la fidéliser par la suite en leur proposant toutes les formes de pratique avec ou sans contraintes, à leur rythme et en fonction du niveau souhaité.**

**La mise en commun de compétitions départementales, niveau à déterminer, où chacun joue avec sa propre licence.**

**Le maître mot, c'est préconiser la souplesse au niveau départemental car c'est là que se situe le premier niveau pour attirer les pratiquants.**

**Concernant les jeunes, il est préconisé le même travail en commun au niveau des écoles et collèges avec possibilité de créer un club jeunes du comité départemental pour les accueillir.**

**S'il existe des jeunes qui peuvent former des équipes dans ses clubs affinitaires, leur ouvrir les championnats départementaux avec les mêmes principes que pour les seniors.**

**Toutes ses expériences locales doivent être débattues, confortées et mises en lumière lors d'un séminaire annuel des Présidents des Comités Départementaux.**

**Pour l'aspect financier, et afin d'être à la hauteur des cotisations demandées par les Fédérations affinitaires, il ne faut plus augmenter la part tronc commun fédéral tout en minimisant la part ligue quand il s'agit des licences loisirs qui sont plutôt du ressort des départements.**